

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2010/INPT

Le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) lance, conformément à l'article 20-1 de la Décision n°29/07 du 30 Novembre 2007 du Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) portant règlement des marchés de cette agence, telle qu'elle a été complétée et modifiée, un appel d'offres ouvert, séance publique, pour la conclusion d'un **marché cadre** et procédera le **jeudi 19 Août 2010 à 11h00**, au siège de l'INPT, sis Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs **aux prestations de nettoyage des locaux et véhicules de l'INPT**, en lots unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, ou téléchargé aux adresses électroniques suivantes : www.anrt.ma et/ou www.inpt.ma.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LES CONCURRENTS SONT :

1- UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT :

- La déclaration sur l'honneur conformément au modèle joint au Règlement de la consultation;
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire a été imposé (original ou copie certifiée conforme) ;
- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le soumissionnaire est en situation régulière envers cet organisme (original ou copie certifiée conforme);
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de l'entreprise appuyée par les statuts de la société et les procès verbaux des assemblées générales conférant les pouvoirs à la personne délégataire (original ou copie certifiée conforme) ;
- Cautionnement provisoire fixé à la somme de : 15.000,00 DH (quinze mille dirhams).
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

En cas de groupement chacun des membres du groupement doit présenter les pièces exigées dans le dossier administratif. Chaque groupement doit présenter, parmi les pièces du dossier administratif, une copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant tel qu'il est stipulé à l'article n°4 du règlement de la consultation.

2- LE DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

- Une note technique indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, comportant les indications prévues par l'alinéa 1, § B de l'article n°23 de la décision n°29/07/ANRT précitée.
- Liste des attestations de références similaires à celles objet du présent appel d'offres, délivrées, **au cours des cinq dernières années**, par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations

3- UNE OFFRE TECHNIQUE COMPRENANT :

- Attestations de références des prestations similaires à celles objet du présent appel d'offres, délivrées, **au cours des cinq dernières années**, par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment l'objet et le montant de la prestation.
- Attestation (s) des chiffres d'affaires déclarés au cours des cinq dernières années dûment certifiée (s) par le service des Impôts.
- Effectif et plan de déploiement des employés affectés au site des travaux

4- LE DOSSIER ADDITIF COMPRENANT:

- Les copies des bordereaux de déclaration des salaires, des trois derniers mois, dûment certifiés par la CNSS ;
- Liste détaillée du matériel utilisé.
- Liste détaillée des produits utilisés

Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres le C.P.S signé à la dernière page avec la mention manuscrite « **Lu et accepté** » et paraphé sur toutes les pages, ainsi que le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention « **lu et accepté** »;

NB : les concurrents sont invités à effectuer une visite aux lieux concernés par les prestations objet du présent appel d'offres. Cette visite aura lieu à l'INPT, Av Allal Al Fassi Madinate Al Irfane Rabat, le 05/08/2010 à 10h00.

5-UNE OFFRE FINANCIERE COMPRENANT :

- L'acte d'engagement cité au § 1-a de l'article 26 de la décision n°29/07 conforme au modèle joint au règlement de consultation;
- Le bordereau des prix formant détail estimatif.

Les offres accompagnées des dossiers administratifs, techniques, additifs, offres techniques et financières sont à déposer au Service des Achats de l'INPT contre décharge, soit à adresser sous pli fermé et recommandé à : INPT Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, soit à remettre en mains propres au Président de la Commission d'Ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis à la date et l'heure fixées ci-dessus.

Le Directeur de l'Institut National des Postes et Télécommunications
 H. MED ABDELAZIZ
 H. MED ABDELAZIZ